

Le choix du procureur européen divise

UE Bucarest torpille sa candidate, symbole de l'anticorruption

► La nomination du futur procureur européen tourne au règlement de comptes.
► Les Etats et les eurodéputés défendent un poulain différent.

Si rares étaient ceux qui en doutaient encore. Il y aura bien bataille pour la nomination du futur procureur européen, actif dès 2021. Le Parlement européen a confirmé, ce jeudi, qu'il portait aux nues la candidate roumaine, Laura Codrut a Kövesi. Les Etats membres, réunis au Conseil, soutiennent quant à eux le candidat français Jean-François Bohner.

Pour rappel, proposé en 2013 par la Commission européenne, le projet de parquet européen a donné lieu à quatre années d'après négociations entre Etats membres. 22 sur 28 pays européens ont finalement décidé de mettre sur pied un parquet supranational qui sera chargé de combattre les infractions aux intérêts financiers de l'UE (fraude aux fonds structurels ou dans le domaine des douanes, fraude transfrontalière à la TVA...). Ce parquet s'appuiera sur une structure décentralisée, flanquée d'un procureur européen et d'un collègue où siégeront des représentants issus de chaque Etat membre. Des procureurs européens délégués seront actifs au niveau national pour suivre les instructions sur le terrain.

A titre d'exemple, le parquet sera l'organe compétent en ce qui concerne les millions d'euros de

fonds publics destinés aux camps de migrants en Italie qui auraient été détournés par la mafia italienne. Ou encore sur les allégations de fraudes et de corruption entourant des centaines de millions d'euros de fonds structurels européens alloués à la construction d'une ligne de métro en Hongrie.

Une tentative « d'interférence politique » selon Philippe Lamberts

Les cas sur lesquels ce parquet sera compétent sont une manne non négligeable qui échappe aujourd'hui aux Européens. La fraude au budget européen a représenté 888 millions d'euros en 2015, selon les chiffres de la Commission. Cinq milliards d'euros de recettes TVA échappent quant à eux aux budgets nationaux chaque année, en raison des fraudes transfrontières. L'Office européen de lutte antifraude (Olaf) enquête déjà sur les soupçons de fraudes au budget de l'UE, mais une fois ses conclusions délivrées, il peine souvent à trouver des relais judiciaires dans les pays européens :

seules 40 % de ses recommandations de poursuites sont suivies d'effets.

En 2013, à seulement 40 ans, Laura Codrut a Kövesi est nommée cheffe du parquet anticorruption roumain. Elle n'hésite pas une seconde à poursuivre des responsables politiques (ministres, maires, députés) dans un pays parmi les plus gangrenés par la corruption d'Europe. Beaucoup sont aujourd'hui derrière les barreaux. Mais ses coudees franches lui valent finalement de devenir la bête noire du

gouvernement social-démocrate roumain, qui parvient, en juillet dernier, à la destituer, l'accusant d'abus de pouvoir et d'abimer l'image du pays à l'étranger.

C'est donc tout naturellement que la Roumanie, qui tient actuellement la présidence du Conseil de l'UE (cénacle des Etats membres) a tout fait pour dissuader ses pairs européens de soutenir sa candidature, alors qu'elle a été la favorite du comité de sélection pour le chef du futur parquet européen.

Mi-février, le ministre roumain de la Justice, Tudorel Toader, a écrit à tous ses homologues européens pour discréditer sa compatriote.

Ceux-ci ont porté leur préférence vers le candidat français, Jean-François Bonhert, plaçant toutefois la Roumaine en deuxième position devant le candidat allemand, Andres Ritter.

Les Etats membres vont désormais devoir négocier avec les eurodéputés. La Roumanie a été écartée du trio d'ambassadeurs mandatés pour cette négociation (Finlande, Croatie, Portugal). Mais au Conseil, on laisse entendre que l'on ne bougera pas.

« Les Etats membres ont mis le Français en première position et la Roumaine en deuxième avec une marge assez importante entre les deux. Les députés ont fait l'inverse avec un écart plus faible. Sans doute y a-t-il quelque chose à faire à partir de cela », nous explique-t-on du côté du Conseil.

L'eurodéputé belge Philippe Lamberts, coprésident des Verts, a appelé les Etats à tenir tête à cette tentative « d'interférence politique ». ■

ÉLODIE LAMER

RÉVÉLATIONS**De timides avancées pour les lanceurs d'alerte**

Le futur parquet européen serait, par exemple, compétent pour inciter des personnes à « donner l'alerte ». Mais les Etats membres, dans la négociation d'un texte sur une protection générale des lanceurs d'alerte, ne leur avaient pas fait beaucoup de concessions. En pleine négociation avec le Parlement, ils commenceraient toutefois à lâcher du lest. Ils accepteraient, par exemple, de flexibiliser la hiérarchie des canaux vers lesquels ils devraient strictement se tourner pour être éligibles à la protection européenne (d'abord donner l'alerte en interne dans l'entreprise, puis aux autorités puis seulement vers les médias si les deux premiers canaux n'ont rien donné). Les ministres de la Justice devraient en parler ce vendredi, de même que des avancées dans la mise en place du parquet européen.

E.L.R.